

MAI  
2009

# BULLETIN MUNICIPAL

Numéro 45

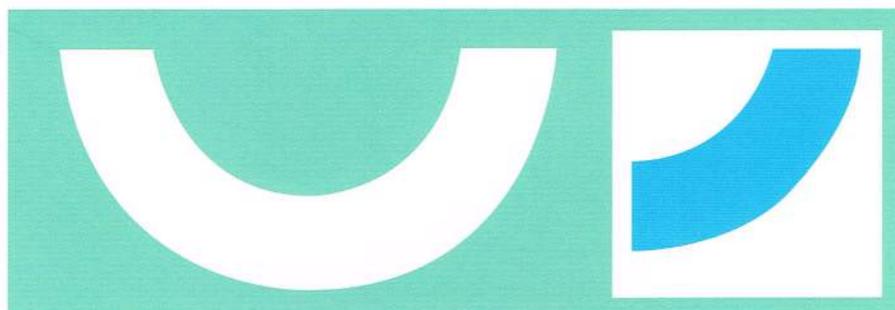
## MAIRIE

Téléphone :  
05 62 68 13 11

Télécopie :  
05 62 68 12 96

E-mail :  
Mairie.castera@wanadoo.fr

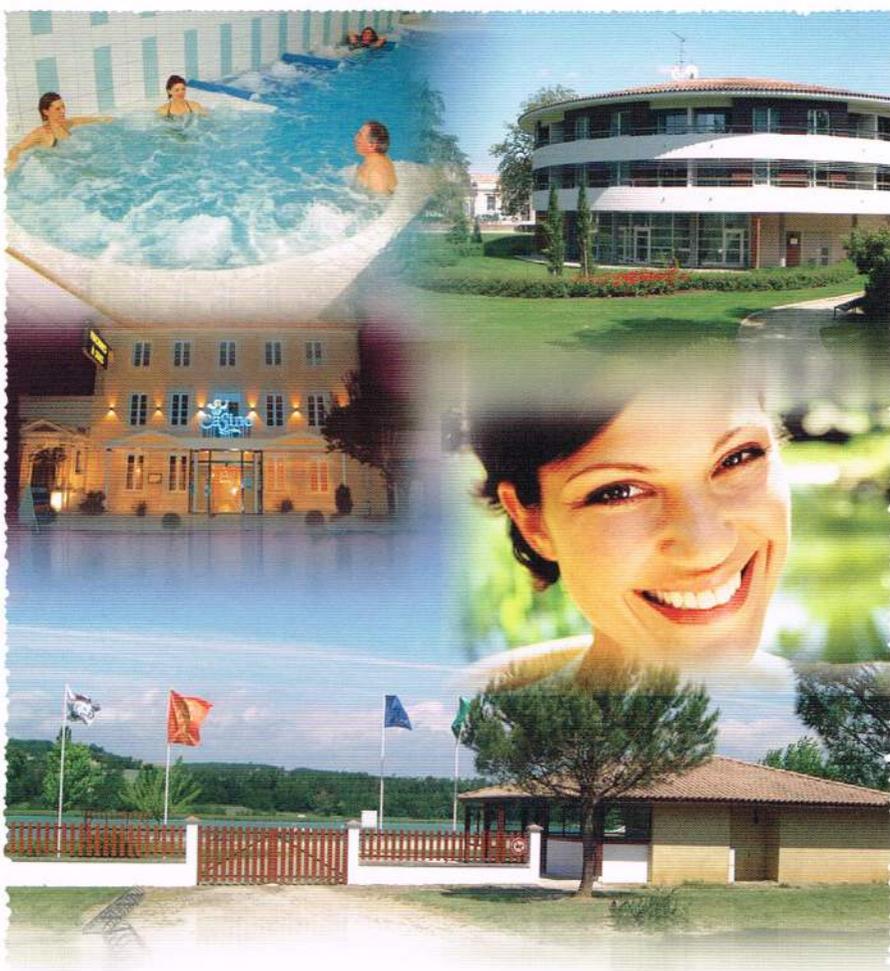
Adresse internet :  
www.castera-verduzan.com



castera verduzan  
VILLAGE THERMAL GERS

## Sommaire

- page 1 :  
Le Mot du Maire
- page 2 :  
Travaux du Conseil Municipal
- page 5 :  
Travaux Commissions
- page 11 :  
Infos diverses
- page 14 :  
Dossier : Budget 2009
- page 17 :  
Echos vie associative
- page 24 :  
Calendrier  
des Manifestations 2009
- page 26 :  
Numéros utiles



## *Le Mot du Maire*

Castéroises, Castérois,

Après ces mois d'hiver que les travaux sur la RD 930 ont rendu boueux et inconfortables, voici venu le temps de bénéficier pleinement de la nouvelle « Avenue des Thermes ».

Je tiens ici à remercier les castérois et plus particulièrement les riverains et les commerçants pour leur patience et leur bonne humeur, conservées tout au long du chantier.

L'inauguration officielle qui aura lieu le dimanche 28 juin 2009 dans le courant de la matinée sera l'occasion de nous retrouver, réunis au coeur de notre village, accompagnés par l'ambiance musicale du Festif Pompiers.

Le 1er mai et son traditionnel repas de associations nous a permis cette année de remercier chaleureusement les bénévoles et les pompiers castérois pour l'aide précieuse qu'ils ont apportée lors de la tempête Klaus du 24 janvier. La solidarité ne doit jamais devenir un vain mot, il convient de la saluer à sa juste valeur.

Des travaux sont au programme de cet été, en particulier le changement de la canalisation principale reliant le château d'eau de Verduzan au village et permettant d'alimenter notamment la maison de retraite.

La saison estivale s'annonce, les associations et leurs animations sont prêtes.

Bon été à tous.

Le Maire,  
Jean-Michel GARCIA

## **TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL**

### ***Subvention Pour Gros Travaux à L'hippodrome :***

La Société Hippique envisage de réaliser en 2009 une piste intérieure pour le véhicule du commissaire des courses. Elle va donc déposer des demandes de subventions auprès du Département et de la Région. Ces deux collectivités ne peuvent aider financièrement la Société Hippique, que si la Commune de Castéra-Verduzan octroie elle-même une subvention pour ces travaux. Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 5 000€ payable en deux fois en 2009 et en 2010, ceci correspondant au montant de la subvention payée annuellement à cette association.

### ***Modification de la Carte de Zonage d'Assainissement :***

La Sté VRD CONCEPT promoteur du projet des Vitabelles a demandé à la commune de modifier la carte de zonage d'assainissement concernant sa future réalisation. Cet engagement étant nécessaire pour la réalisation du dossier « Loi sur l'eau » auquel il est soumis, le Conseil Municipal a donné son accord à l'unanimité.

### ***Aménagement du Nouveau Local le l'Office du Tourisme :***

L'Office du Tourisme de la Communauté des Communes va être installé dans le pavillon construit à cet effet après les inondations de 1977 à Castéra. Des travaux d'aménagement vont être réalisés en cours d'année par la Communauté « Cœur de Gascogne ».

### ***Achat pour la Station d'Eau Potable :***

Suite à la tempête du 24 Janvier dernier et pour réduire à l'avenir le délai d'approvisionnement en eau de la Commune, le Conseil Municipal a décidé l'acquisition d'un coffret inverseur, qui facilitera l'utilisation d'un groupe électrogène. Le devis de la société HES est retenu, il s'élève à 1971,50€.

### ***Voirie :***

Comme chaque année, la commune alloue une somme d'environ 50 000 € pour entretenir ses chemins. Pour 2009, plusieurs chantiers sont prévus :

- Liaison dans la rue Occitane reliant la rue de Verduzan et l'avenue des Pyrénées, pour un montant approximatif de 6 500 €. Ceci facilitera la circulation pour refaire la rue des Ecoles prochainement.
- Voie communale du Conté (reprofilage de la chaussée pour l'évacuation des eaux de ruissellement- 4 500 € environ).
- Voie communale du « Donné » à « Jouaitard », pour 14 000 €.

- Rue du Lac, détériorée lors des travaux de réfection de l'avenue des Thermes.
- Enfin, dans la mesure des disponibilités financières, reprofilage de la rue de Verduzan et du chemin de la Boubée. Ceci sera plutôt pour 2 010.

***Contrat Aidé :***

En raison de l'absence prolongée d'un employé de la Commune, pour raison de santé, Mr le Maire propose, afin de combler les besoins accrus durant la saison estivale, d'embaucher un salarié sous contrat aidé, pour 24h hebdomadaires durant 8 mois. L'aide de l'Etat pour cet emploi est de 80%. Accord à l'unanimité.

***Nom de Rue :***

La route de Fleurance , RD 303 , s'appellera « rue de Lomagne », depuis son croisement avec la route de St Puy jusqu'au panneau de l'agglomération .

***SICTOM :***

La redevance spéciale due par la Commune s'élève à 1,70€ par habitant, pour la part fixe et à 0,215€ par litre, en fonction du volume des bacs, soit une évaluation pour 2009 de 3 820€. Les commerçants et artisans sont assujettis à une redevance spéciale, calculée sur des bases différentes. Avant de régler leur facture, ils doivent néanmoins se rapprocher du SICTOM, afin de définir la part qu'ils doivent réellement payer, notamment s'ils ont déjà payé cette taxe d'ordure ménagère sur la base de leur taxe de foncier bâti. Cette disposition a été adoptée au CA du SICTOM en avril. Vous pouvez joindre le SICTOM au 05 62 68 22 70.

***FCTVA : Plan de Relance de L'Economie***

Jusqu'à cette année les Communes ne récupéraient la TVA sur les dépenses d'équipement que deux ans après leur effectivité. Dans l'objectif d'une relance de l'économie l'Etat propose de signer une convention avec la Commune permettant de récupérer cette TVA dès l'année suivante. Pour cela elle doit réaliser des dépenses réelles d'équipement sur le budget 2009 supérieures à la moyenne des dépenses réalisées en 2004 2005 2006 et 2007.

***Marché de Travaux :***

Le permis de construire de l'extension de la station de traitement d'eau potable a été refusé en raison de la situation en zone inondable. Des travaux de rehaussement de 0,40m sont nécessaires et entraînent un surcoût de l'opération de 11 093,00€ HT Un avenant au marché initial est indispensable : accord à l'unanimité.

Dans le cadre du PAE, la conduite d'eau potable qui alimente le village depuis le château d'eau de Verduzan, doit être refaite rapidement pour alimenter en toute sécurité la maison de retraite. Suite à l'appel d'offres, 13 entreprises ont répondu, l'entreprise EHTP a été retenue. Le montant des travaux est de 215 584,50€ HT. Ces travaux devraient débuter vers la mi-mai et durer 8 semaines.

### *Achats Divers :*

- Acquisition d'un nouveau chapiteau. Idéal participe pour 1 500€, pour un coût total de 3 000€ HT.
- Achat d'une remorque métallique : 998€ HT
- Achat de 11 jardinières plus leurs supports pour rambardes : 1030€ HT.
- Commande de 2 jeux sur ressorts destinés aux jeunes enfants et qui seront installés au Parc Lannelongue : 1136,20€ TTC.

### *Securité à l'Ecole :*

Afin de sécuriser les accès à l'école primaire et devant l'inquiétude fondée de son Directeur, Mr le Maire a proposé la fermeture des 3 portails donnant sur la rue. Pour permettre un accès direct à la Médiathèque le portail côté Parc a été installé à l'angle du bâtiment. Ce travail a été réalisé en régie par un employé municipal.

### *Culture :*

A la suite d'un inventaire effectué par Mr Jacques Lapart, responsable des objets classés dans les bâtiments publics, les portraits de Mr et Mme Lannelongue exposés dans la salle du Conseil Municipal, vont être déplacés dans cette même salle. En effet, étant donné leur valeur ils doivent être mieux protégés des rayons du soleil et de la chaleur des radiateurs.

### *Comptes Administratifs 2008 de la Commune:*

Budget	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Commune	903 850.81 €	1 327 813.51 €	1 151 782.30 €	1 609 644.51 €
Service des eaux	128 926.67 €	144 263.87 €	42 799.84 €	161 177.30 €
Base de loisirs	57 630.55 €	142 044.53 €	71 611.63 €	74 621.07 €
CCAS	1 293.60 €	2 524.74 €	3 183.68 €	2 920.42 €
Thermes	312.30 €	3 784.00 €	3 740.23	3 185.45

Les comptes administratifs de la Commune sont approuvés à l'unanimité, lors de la séance du 25 février.

*L'assistante sociale, Madame Nathalie Sémézies, du Bureau de la solidarité départementale assure une permanence à Castéra, rue du 8 mai, les mercredis matin de 9h00 à 12h00. Téléphone : 05.62.68.13.72*

### *Vote des Trois Taxes pour 2009:*

Cette année encore, M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux des 3 taxes, à savoir :

- Taxe d'habitation : 17.31 % - ce qui donne un produit de 115 440 €.
- Taxe foncier bâti : 35.69 % - ce qui donne un produit de 179 128 €.
- Taxe foncier non bâti : 134 % - ce qui donne un produit de 53 064 €.

C'est donc une somme de 347 632 € qui sera portée au chapitre 73 du budget de la Commune.  
Accord à l'unanimité.

### *Budget Primitif 2009 de la Commune:*

M. le Maire donne lecture des propositions pour les budgets primitifs 2008 de la commune, du service des eaux et de l'assainissement, de la base de loisirs, du CCAS et des thermes. Il procède chapitre par chapitre en donnant les détails pour chaque ligne budgétaire. (Voir dossier en pages centrales de ce Bulletin Municipal).

Les budgets s'équilibrent (dépenses et recettes) comme suit :

Budget	Fonctionnement	Investissement
Commune	1 185 298 €	2 244 725 €
Service des eaux	161 716 €	598 354 €
Base de loisirs	63 732 €	70 953 €
CCAS	6 683 €	
Thermes	4 €	3 469 €

Les membres de l'assemblée, après en avoir délibéré, émettent à l'unanimité un avis favorable aux propositions budgétaires de M. le Maire.

### *TRAVAUX DES COMMISSIONS :*

#### *Commission Lac – Base de Loisirs :*

La commission s'est réunie le 25 mars dernier afin d'étudier les points les plus importants concernant la saison prochaine:

- **La publicité** : Elle se fera cette année sur deux supports publicitaires :
  - Le 7 en Gers, qui couvre les régions Aquitaine et Midi Pyrénées,
  - La Dépêche.
- **Le budget prévisionnel** qui sera sans changement notable sauf en ce qui concerne le personnel puisqu'il y aura un saisonnier de moins embauché.
- **Les tarifs d'entrée resteront inchangés pour 2009.**
- **Les traitements de l'eau** du lac seront effectués dans les mêmes conditions que l'an dernière puisque ceux-ci ont donné des résultats satisfaisants quant à la qualité de l'eau et à l'indice de turbidité.
- **Les travaux** réalisés cette année concernent surtout l'aménagement de la nouvelle aire de pique-nique, plus proche de l'entrée de la base, par l'installation de tables et d'un barbecue.
- **La base de loisirs ouvrira début juin pour la saison 2009. La fête de la base aura lieu le samedi 13 juin à 12h00.**

## Commission Environnement :

Lors de sa dernière réunion, la commission environnement a fait le point avec Ludovic Devalle, sur les différentes plantations déjà effectuées, celles en cours d'exécution ou prévues sur la commune.

### ➤ Automne-Hiver 2008 :

- Plantation de frênes communs à l'entrée du lac (côté camping). Ces arbres ont été choisis pour leur rusticité et leur croissance rapide, afin de créer une zone d'ombre et pouvoir installer quelques tables de pique-nique supplémentaires.
- Plantation de cornouillers le long du chemin piétonnier entre l'école maternelle et primaire. Ces arbustes, au feuillage vert en été, sont très décoratifs en hiver avec leurs bois jaunes et rouges.

### ➤ Printemps 2009 : aménagement floral de la traversée du village et de ses abords :

- plantation de 35 arbres : des poiriers Chantecleer, à floraison blanche au printemps et dont le feuillage prend des teintes multicolores de jaune, orange et vert à l'automne et des troènes panachés au feuillage persistant.
- les jardinières béton repeintes vont être remises en place devant la mairie et garnies de fleurs variées.
- 14 jardinières seront suspendues autour des réverbères, composées chacune de 8 plantes (surfinia, bides, petit lierre panaché).
- 21 jardinières fixes décoreront les parapets des ponts et la grille devant l'établissement thermal ; chacune comprendra trois plantes, 2 géraniums lierre rouge ou rose, et soit un bidens jaune ou un plectranthus odorant.
- Le rond point de la bascule sera orné d'une jachère fleurie bordée d'une bande de pelouse.
- La place du foirail et la salle de sport seront décorées comme l'an passé, par une composition florale.
- Le terre plein du parking de la cantine sera garni d'une jachère fleurie basse, ainsi que l'entrée du village, coté Condom.

### ➤ Projets :

- L'aménagement de l'entrée du village coté Auch est à revoir entièrement ; le chemin piétonnier doit être retracé, l'engazonnement refait, des petites haies plantées. Ce travail important ne pourra être envisagé qu'à l'automne prochain.
- L'installation de suspensions sur les deux terrasses de la mairie sera réalisée, si la mise en place de points d'eau pour l'arrosage est possible.

**Compte-rendu du Conseil d'Ecole, du vendredi 13 mars 2009 :**

En présence des représentants de la Commune : Jean-Michel Garcia, Pierre Agras, Joëlle Toninato.

➤ compte-rendu d'activités :

Une *sortie cinéma* pour le cycle 1

Pour les cycles 2 et 3, il reste une sortie sur les trois *sorties cinéma* prévues

L'école de Castéra n'a pas été retenue pour le théâtre « Jeunes publics »

Le projet pédagogique sur les contes de Noël, concernant la classe de CP de Phillippe Gay, avec les mamies du Club Beau Soleil, n'a pas pu voir le jour.

➤ projets en cours :

Nathalie Dhalluin (CE1) poursuit le projet départemental : 1 à 3 *carnets de voyage* fabuleux, travail mêlant l'écrit et l'image (20-30 pages).

Dominique Arilla (MS) abandonne le projet sur les carnets de voyage ; trop difficile pour les petits. Elle se tourne vers les jeux de société.

Odile Budin poursuit le projet départemental sur le thème : *danse/théâtre* à partir de pièces de théâtre d'Eric Durnez. Atelier d'écriture. Une rencontre avec l'auteur a été organisée ainsi qu'une rencontre avec un chorégraphe. Une deuxième intervention avec un chorégraphe est prévue. La pièce dansée sera présentée le 27 avril à Condom. Les enfants verront les spectacles présentés par les autres classes ainsi qu'un spectacle avec des professionnels.

3 **rencontres sportives** : en mars à Ste Christie (annulée), le 19 mai à Castéra, une course d'orientation à Lavardens.

Les **sets de table** sont en préparation dans les classes : prix de revient : 2,75 €, prix de vente aux parents : 4 ou 5 €.

**Voyages de classe:**

Dominique Arilla part 1 jour à Arcachon ( 7 mai)

Philippe Gay part 2 jours à Arcachon (4 et 5 mai)

Nathalie Dhalluin part 4 jours à Arcachon (4,5,6 et 7 mai)

Joëlle Houriez partirait 1 jour près de Toulouse (village gaulois) ou à Sarrant en relation avec les enseignements d'histoire.

Odile Budin a consacré toute l'année au projet amenant aux spectacles du 27 avril

Nadine Montpeat prévoit une sortie d'une journée.

*Exposition des enfants* à la Mairie. Vernissage vendredi ou samedi 6 juin.

Pierre Agras envisage l'organisation d'une *Journée Nature* en coopération avec des associations comme la pêche (aquariums), la chasse (animaux naturalisés), les « Amis du Viaux Castéra », le CPIE d'Isle de Noé. Propositions : une journée à l'école le 12 mai, une randonnée le samedi 16 mai, un repas le dimanche 17 mai.

*Fête de l'école* : mardi 23 juin.

➤ présentation de la charte pour l'école gersoise au XXIème siècle :

Charte signée par le Préfet du Gers, le Président du conseil Général, l'Inspecteur d'Académie, le président de l'Association des maires du Gers. « C'est un outil destiné à réduire les inégalités territoriales entre les 236 écoles. Le maintien du réseau d'écoles du département devra s'accompagner d'une amélioration de la qualité de l'accueil (locaux, équipement pédagogique et de fonctionnement) là où cela sera nécessaire »

[http://www.ac-toulouse.fr/automne\\_modules\\_files/pDocs/public/r6233\\_61\\_charteecole.pdf](http://www.ac-toulouse.fr/automne_modules_files/pDocs/public/r6233_61_charteecole.pdf)

➤ Point sur l'aide personnalisée :

Soutien pédagogique, soutien des apprentissages, aides ponctuelles.

Ce soutien se déroule de 16 h 30 à 17 h. L'enseignant ne suit pas les enfants de sa propre classe. Une liste d'enfants est faite pour chaque période de soutien (durée: 10 heures au total entre les vacances pour 50 heures au total pour les 5 périodes).

1<sup>ère</sup> période :

Graphisme (CP, CE1), lecture (vitesse de lecture, autonomie de lecture), mathématiques (calcul mental), concentration.

2<sup>ème</sup> période :

Afin que Philippe Gay puisse travailler avec les enfants en difficulté pendant la classe, les enfants semi-autonomes sont placés en « soutien », dans le but de les rendre autonomes dès le lendemain: lecture de consignes. Pour les CM : à la suite des résultats des évaluations, soutien pour la division, la construction géométrique, l'encadrement des nombres ... Pour les CE2, soutien en lecture, bases de calcul.

➤ questions diverses :

Philippe Gay fait le compte-rendu de ***l'exercice d'évacuation*** « risques d'inondation » qui s'est déroulé le 24 novembre à 10 h. Alerte par voix orale. Repli au 1<sup>er</sup> étage du CLAE. Durée de l'exercice : 4 minutes.

***Cantine*** : afin d'équilibrer les effectifs, les CM mangent avec les élèves de la Maternelle (1<sup>er</sup> service : 12 h – 12 h 45/13 h), les CP et les CE mangent au 2<sup>ème</sup> service. Mme Houriez indique que parfois, encore, il y a du retard ; les enfants sortent de la cantine pour rentrer de suite en classe après 13 h 30.

Idée : faire rentrer les enfants du CP-CE avant que les enfants de maternelle et CM ne sortent.

***Rideaux*** : tringles (classe de Nathalie Dhalluin) et rideaux à récupérer à l'école primaire pour les accrocher à la cantine.

***Porte extérieure*** de la classe CE1 de Nathalie Dhalluin : si possible à changer pour faire des économies d'énergie.

Poser des **porte-manteaux** dans les deux classes : CE2 et CM (les récupérer dans la classe de CE1)

Problème d'**odeurs** : évier du CLAE, point d'eau dans la classe de Nadine Montpeat

Demande d'un **bac à sable** pour la cour de l'école maternelle

**Départ à la retraite** de Monique Brunet, ATSEM. Elle serait remplacée par Corinne Rocal. M. Le Maire prévoit de remplacer le ½ poste de Corinne Rocal.

**Détails Explicatifs du Budget Primitif 2009**  
**Voir Présentations pages 13 et 14**

**BUDGET DE FONCTIONNEMENT : RECETTES :**

- Produits services du domaine : comprend notamment :
  - Les concessions du cimetière et les taxes funéraires.
  - Les redevances du domaine public pour EDF et Télécom.
  - La Cantine de l'école et des locations diverses.
- Impôts et taxes : comprend notamment:
  - Les recettes du Casino : 350 000 €.
  - Les contributions directes : Taxes Foncières bâti et non bâti, et taxe d'habitation: 347 632 €.
  - Attribution Compensation de la Communauté de Communes : 63 867 €.
  - la taxe professionnelle est désormais prélevée par la Communauté de Communes.
- Dotations Etat, Péréquation : comprend notamment :
  - Les Dotations de l'Etat : 261 651 €.
  - Des compensations sur taxe professionnelle, taxe foncière et taxe d'habitation : 42 345 €.
  - Remboursements sur frais de personnels : 41 200 €.
  - Remboursements sur fonctionnement école : 16 650 €.
- Produits Financiers : comprend notamment :
  - Remboursement intérêts base de loisirs : **cet emprunt est définitivement clôturé cette année.**

**BUDGET DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES :**

- Achat et variations de stocks : comprend notamment :
  - Les charges d'eau, d'électricité, de combustible, de carburant, d'alimentation, de petit équipement, de fournitures d'entretien, de fournitures pour voirie, de fournitures administratives, de vêtements de travail, et de fournitures scolaires.
- Services extérieurs : comprend notamment :
  - Location de nacelles, entretien de terrains municipaux, des bâtiments, de la voirie, du matériel roulant, assurances, documentation, stages et formations.
- Autres services extérieurs : comprend notamment :
  - Indemnités comptable régisseur, annonces, fêtes et cérémonies, publicité, affranchissements, télécom.
- Autres charges de gestion courante : comprend notamment :
  - Indemnités des élus : 29 0000 €.
  - Service incendie : 26 779 €.
  - Subventions aux associations : 47 668€.
  - Subvention budget annexe : **0 €, emprunt du lac et base de loisirs éteint en 2009.**
- Charges Financières : comprend notamment :
  - intérêts d'emprunts : 10 000 €.

**BUDGET D'INVESTISSEMENTS : RECETTES :**

- Dotations, fonds divers et réserves : comprend notamment :
  - Remboursement TVA : 231 996 €. (Cette année une nouvelle disposition législative permet, en fonction du niveau d'investissement prévu, de recouvrir non plus seulement la TVA de l'année N-2, mais celle de l'année N-1 plus celle de l'année N-2).
  - Taxe Locale d'Équipement : 5 000 €.
  - Excédent de fonctionnement capitalisé : 432 962 €.



## **INFORMATIONS DIVERSES :**

### **Travaux Route Départementale 930:**

Comme tous les Castérois ont pu le constater, les travaux importants de la traversée du village sont terminés. En effet, la réception des travaux a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril en présence de tous les acteurs concernés. Quelques petites réserves ont été émises à cette occasion, mais les points concernés ont été revus et corrigés à la suite de cette réunion.

L'environnement, complètement réaménagé, fait de notre village un lieu de passage où il est facile de stationner, de marcher et de circuler. Avec les efforts faits pour le fleurissement, tout cela contribuera à rendre Castéra plus accueillant lors des différentes manifestations dès cet été.

Malgré le temps pluvieux, ces travaux ont été achevés dans le respect des délais impartis. Nous ne pouvons que remercier tous les ouvriers qui sont intervenus, y compris les employés municipaux, particulièrement Pascal et Ludovic, qui ont refait tous les branchements de compteurs d'eau et eaux usées.

Les dépenses induites sont bien sûr celles qui étaient prévues :

- 583 918,68 € ont été versés à la STPAG et au maître d'œuvre, 143 000€ restent à régler.
- 13 980,34 € de dépenses relatives au mobilier urbain, soit :
  - 2 abribus 4 544,80 €
  - 36 arbres 1 850,00 €
  - 25 bornes 1 525,00 €
  - 40 bornes supplémentaires 2 918,24 €
  - le traitement des trottoirs 3 138,30 €

### **Aménagement Médiathèque :**

Dans le courant du mois de mai, la nouvelle bibliothèque pourra vous accueillir dans les locaux de l'école primaire. Des panneaux de signalisation vont être installés. L'accès se fera par la façade donnant sur le parc. Afin de sécuriser les accès à l'école, le portail a été déplacé.

Ce local, aménagé en régie, peut accueillir plus de deux mille volumes, qui seront disposés sur des étagères métalliques, dont l'achat s'élève à 1 664,33 €. Trois ordinateurs y seront aussi installés.

Rappelons que l'accès à la bibliothèque et l'emprunt des livres sont gratuits. Des bénévoles vous y accueillent le mardi après-midi, de 15 à 16h30 et vous proposent un nouveau temps d'ouverture le vendredi, de 17 à 19 heures.

Un grand choix d'ouvrages est à la disposition des lecteurs de tout âge, n'hésitez pas à rendre visite à la Médiathèque.

*Retrouvez toutes les informations concernant notre Commune  
et le calendrier des manifestations sur notre site Internet :  
[www.castera-verduzan.com](http://www.castera-verduzan.com)*

*Une récente loi est relative à la législation funéraire. Les principales dispositions sont présentées ci-dessous.*

➤ **Principe fondamental**

L'article 16-1-1 du code civil précise : le respect dû au corps humain ne cesse pas avec la mort. Les restes des personnes décédées, y compris les cendres de celles dont le corps a donné lieu à crémation, doivent être traités avec respect, dignité et décence.

➤ **Destination des cendres**

Après la crémation, les cendres sont pulvérisées et recueillies dans une urne cinéraire munie extérieurement d'une plaque portant l'identité du défunt et le nom du crématorium. Dans l'attente d'une décision relative à la destination des cendres, l'urne cinéraire est conservée au crématorium pendant une période qui ne peut excéder un an. A la demande de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, l'urne peut être conservée, dans les mêmes conditions, dans un lieu de culte, avec l'accord de l'association chargée de l'exercice du culte. Au terme de ce délai, et en l'absence de décision de la personne ayant qualité, les cendres sont dispersées dans l'espace aménagé à cet effet du cimetière de la commune du lieu du décès ou dans l'espace le plus proche aménagé à cet effet. A la demande de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, les cendres sont en leur totalité :

- soit conservées dans l'urne cinéraire, qui peut être inhumée dans une sépulture ou déposée dans une case de columbarium ou scellée sur un monument funéraire à l'intérieur d'un cimetière ou d'un site cinéraire,
- soit dispersées dans un espace aménagé à cet effet d'un cimetière ou d'un site cinéraire,
- soit dispersées en pleine nature, sauf sur les voies publiques.

➤ **Dispersion des cendres en pleine nature**

En cas de dispersion des cendres en pleine nature, la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles en fait la déclaration à la mairie de la commune du lieu de naissance du défunt. L'identité du défunt ainsi que la date et le lieu de dispersion de ses cendres sont inscrits sur un registre créé à cet effet.

➤ **Sanctions**

Le fait de créer, de posséder, d'utiliser ou de gérer, à titre onéreux ou gratuit, tout lieu collectif, en dehors d'un cimetière public ou d'un lieu de dépôt ou de sépulture autorisé, destiné au dépôt temporaire ou définitif des urnes ou à la dispersion des cendres est puni d'une amende de 15 000 € par infraction.

➤ **Autres mesures**

Les maires auront par ailleurs la possibilité de fixer une taille maximale pour les monuments funéraires construits sur les tombes.

*Loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire (JO n° 0296 du 20 décembre 2008, p. 19538)*

## ***INFORMATIONS DIVERSES : (suite...)***

### ***Qualité de l'Eau Distribuée en 2008 :***

Par notification de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Gers (DDASS), l'ingénieur sanitaire Monsieur Claude Simonutti, nous informe que :

L'eau distribuée en 2008 par la Commune de Castéra-Verduzan a été d'excellente qualité bactériologique, (0% de non-conformité).

Concernant les paramètres physico-chimiques, on note toujours un dépassement de la norme de fer (5 fois), la présence de traces d'ammonium à la station de traitement et sur le réseau, ainsi qu'une température supérieure à la référence de qualité en sortie de station.

Il convient de poursuivre la mise en conformité de la station de traitement.

### ***Station d'Eau Potable de Coulon :***

Sur notre Commune, le service de l'eau et de l'assainissement fonctionne en régie complètement autonome. Aussi afin de pouvoir distribuer une eau de qualité irréprochable, il faut posséder des structures de traitement particulièrement adaptées. Devant quelques dysfonctionnements apparus ces derniers temps, une réfection s'imposait.

Dans un premier temps, pour des raisons de sécurité nous avons procédé à la mise aux normes du tableau électrique.

Aujourd'hui enfin le programme destiné à proposer une eau de très bonne qualité, s'achève. Le bâtiment d'exploitation va être agrandi et toute la partie technique (système de filtrage notamment) sera totalement modifiée. Cette structure se situant en zone inondable, le projet initialement prévu a dû être rehaussé.

Le marché retenu et enlevé par l'entreprise Sources de Mérignac (33), s'élève à 531 251,4 € TTC. L'avenant pour la surélévation du bâtiment est proposé pour 14 268,28 € TTC. Enfin les missions SPS, Contrôle Technique et étude géotechnique s'élèvent à un coût de 8 772,50 € HT soit 10 491,91 € TTC.

La demande du permis de construire déposée le 22 octobre 2008 a été refusée dans un premier temps le 22 janvier 2009. Après avoir pris en compte la modification du bâtiment (surélévation), elle fut à nouveau expédiée le 20 février 2009. A ce jour aucun retour ne nous a été formulé. Il est prévu pour début mai.

Enfin, ce programme financièrement lourd pour le budget, va bénéficier de quelques subventions :

- Département : 78 351, 91 €
- Agence Adour-Garonne : en attente de commission

L'obtention de cette dernière subvention est liée à l'adhésion de notre service des eaux au Schéma Départemental AEP, effective depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2008.

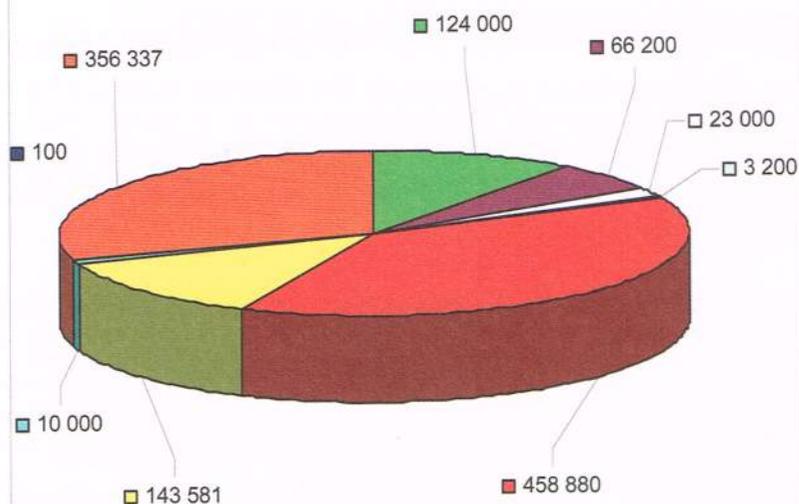
### ***Info...***

***L'assistante sociale, Madame Zumalacarregui de la Mutualité Sociale Agricole  
(Cantons de Valence et Condom),  
assure une permanence à Condom, les mercredis,  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00***

## - Budget Primitif 2009 de la Commune -

### Budget 2009 - Fonctionnement - DEPENSES

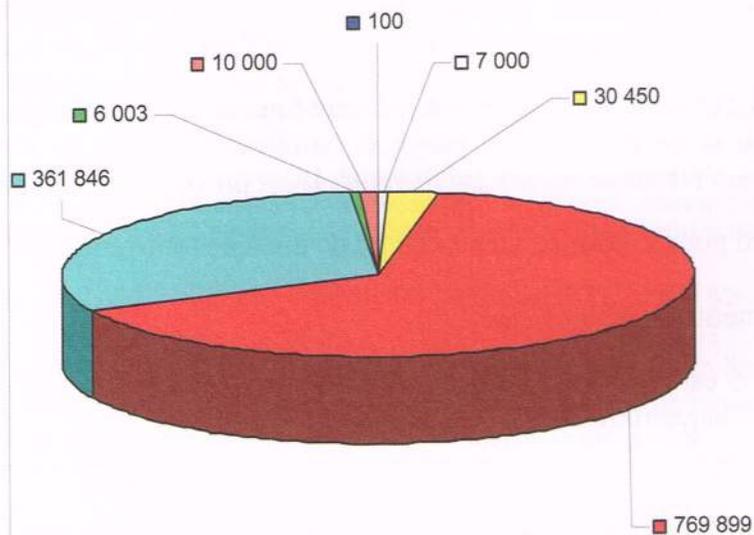
Total 1 185 298 €



- Achats et variations de stock ( eau, élec, combust, ...)
- Services Ext. (Locations, Entretien Bâtiments, ..)
- Autres servives extérieurs
- Impôts et taxes
- Charges de personnel
- Charges de gestion courante
- Charges financières, intérêts d'emprunts
- Charges exceptionnelles
- Virement section d'investissement

### Budget 2009 - Fonctionnement - RECETTES

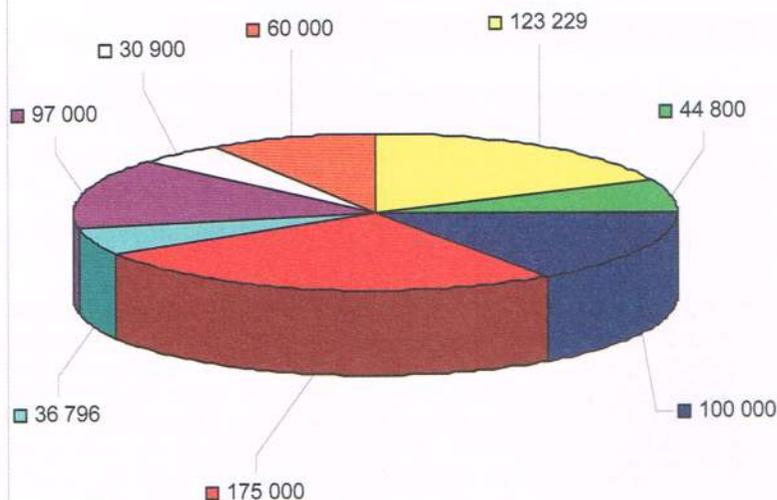
Total - 1 185 298 €



- Remboursement sur Personnel
- Produits et services du domaine (Cantine, cimetière, etc)
- Contributions Directes - Casino - Droits de Place
- Dotation Etat - Péréquation
- Loyers-Fermage
- Travaux en Régie
- Produits Financiers

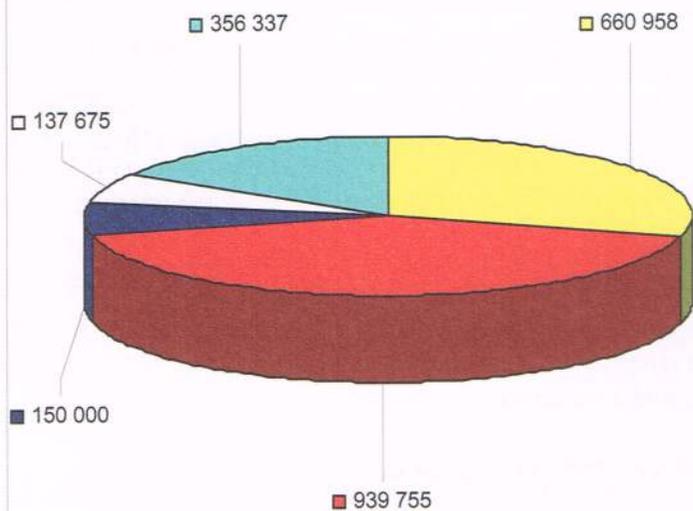
## - Budget Primitif 2009 de la Commune -

### Budget 2009 - Investissements - DEPENSES Total 2 244 725 €



- Déficit d'investissement
- Emprunt
- Subvention Equipement Service de l'Eau
- Acquisition de terrains et Bâtiments
- Travaux Traverse Village RD930
- Réseaux Electrification Rue de la Guinguette
- Acquisition Matériels
- Passerelle sur l'Auloue

### Budget 2009 - Investissement - RECETTES Total - 2 244 725 €



- Dotations, Fonds divers et réserves
- Subventions
- Emprunt
- Opération d'Invest. Sous Mandat - RD 930
- Virement de la Section de Fonctionnement

## *Divagation des Animaux :*

De plus en plus souvent propriétaires de chiens laissent leurs animaux divaguer et causer des dégâts, notamment dans des poulaillers de la Commune. C'est la raison pour laquelle nous appelons lesdits propriétaires à leurs responsabilités et que nous leur rappelons les exigences de la loi :

### **CODE DE LA SANTE PUBLIQUE - REGLEMENT SANITAIRE**

**Titre IV Article 99-6 Animaux :** Il est interdit de laisser vaquer les animaux domestiques dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique ainsi que dans les halles et marchés. Il est interdit d'abandonner des animaux sur la voie publique ainsi que dans les parcs ou jardins. Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine qu'autant qu'ils sont tenus en laisse.

#### **LOI 75-2 du 3 JANVIER 1975. art. 2**

**Article 232-1 :** Tout animal ayant mordu ou griffé une personne, même s'il n'est pas suspect de rage, est, si l'on peut s'en saisir sans l'abattre, soumis par son propriétaire ou détenteur et à ses frais à la surveillance d'un vétérinaire. Les mêmes dispositions s'appliquent aux animaux ayant mordu ou griffé des animaux domestiques ( loi n° 89-412 du 22 juin 1989, art.14-IV ) "et des animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité" dans les territoires définis par arrêté du ministre compétent, dans lesquels la rage a été constatée. Dès qu'elle a connaissance des faits de la nature de ceux visés à l'alinéa qui précède, l'autorité, investie des pouvoirs de police, rappelle au propriétaire ou détenteur les obligations ci-dessus définies et, en tant que de besoin, le met en demeure de les observer dans les vingt quatre heures.

**Article 232-2 :** Dans les territoires définis comme il est dit à l'article 232-1, les chiens et les chats errants dont la capture est impossible ou dangereuse sont abattus sur place par les agents de la force publique, les lieutenants de louveterie, les agents assermentés chargés de la police de la chasse ou toute personne titulaire d'un ( Loi n° 75-347 du 14 mai 1975, art.17) "permis de chasser", à ce requis par le maire.

**Article 232-5-1 (loi n° 89-412 du 22 juin 1989, art 17-1) :** Dans les départements officiellement déclarés infectés de rage, la vaccination antirabique est obligatoire pour tous les carnivores domestiques.

### **CODE PENAL**

**Article 223-1 :** Le fait d'exposer directement autrui à un risque immédiat de mort ou de blessures de nature à entraîner une mutilation ou une infirmité permanente par la violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou le règlement est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende.

**Article R.622-2 :** Le fait, par le gardien d'un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes, de laisser divaguer cet animal est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2° classe.

**Article R.623-3 :** Le fait pour le gardien d'un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes, d'exciter ou de ne pas retenir cet animal lorsqu'il attaque ou poursuit un passant, alors même qu'il n'en est résulté aucun dommage, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 3° classe.

### **CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**Article L. 2212-2 :** La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment : 7° Le soin d'obvier ou de remédier aux événements fâcheux qui pourraient être occasionnés par la divagation d'animaux malfaisants ou féroces..

#### **ARRETE DU 16 MARS 1955 (JO du 24 mars 1955)**

**Article 1° :** Pour prévenir la destruction des oiseaux et de toutes espèces de gibier et pour favoriser leur repeuplement, il est interdit de laisser divaguer les chiens dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois, ainsi que dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs.



## *Gascoigne et Traditions*

Après son assemblée générale du 03 mars dernier, l'ensemble de l'association s'est remis au travail afin de préparer les futures fêtes des 18 et 19 juillet prochain.

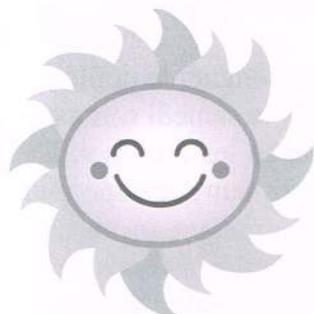
Beaucoup de surprises et de nouveautés seront au programme, et, nous l'espérons tous, enchanteront tous nos ami(e)s. Un programme détaillé sera bientôt imprimé et diffusé sur la commune, voire la communauté de communes « Cœur de Gascogne », ainsi que des spots radiophoniques sur les ondes de DFM 930 la radio au micro climat, mais surtout la radio de Castéra !

Bref un week-end joyeux, coloré et toujours aussi gascon, comme toute l'équipe qui participe à sa réalisation aime l'offrir aux Castéroises et aux Castérois ainsi qu'à nos ami(e)s touristes.

Souhaitant que nous soyons nombreux à nous retrouver pour cette fête de mi juillet, nous vous souhaitons à toutes et à tous un excellent début de saison estivale.

Donc n'oubliez pas : réservez votre samedi 18 et dimanche 19 juillet 2009 pour fêter cette traditionnelle manifestation avec nous.

## *Club Beau Soleil*



Bonjour à toutes et à tous,

Voilà le printemps et l'été arrivent, et toutes les activités du village vont reprendre, le Club participe à beaucoup de manifestations, et tous nos adhérents sont heureux d'y participer.

Mais nous avons aussi nos propres activités : Lotos, voyages, mercredis récréatifs, goûters, cours informatiques.

Une marche, avec la Fédération des Aînés Ruraux, mais organisée par votre club aura lieu le samedi 6 juin 2009, le matin à l'hippodrome de Castéra, plusieurs circuits seront proposés, un pique nique et une après-midi récréative suivront, (belote, quilles, pétanque, etc.) Nous vos espérons nombreux et nous sommes là pour tout renseignements.

Un partenariat avec le Foyer des jeunes pour la fête est en cours de préparation, nous vous parlerons quand cela sera finalisé.

Nous vous souhaitons un bon été, et vous attendons avec plaisir.



## *Festif 'Pompier Castéra*

**VIII ème Festival de Musique Sapeurs-Pompiers, les 26, 27 et 28 juin 2009 !**

Nouvelle édition de ce rendez-vous unique dans le grand sud-ouest le dernier week-end de juin. Un festival unique en son genre qui a vu défilé depuis sa création plus de 3 000 musiciens. Pour cette édition 2009, nous avons souhaités renouveler les formations pour donner un nouveau souffle. Cela nous a conduits à retenir les formations :

- du Corps Départemental de la Seine et Marne
- la Batterie Fanfare de Bollène (Vaucluse)
- la Batterie Fanfare de La Voulte Sur Ardèche (Ardèche)
- et la Musique de l'U.D.S.P. du Gers.

Bien sûr, les gersois sont incontournables de ce festival de part la proximité, mais aussi la qualité du répertoire proposé.

Nous avons aussi choisi d'innover avec la création d'une bourse d'échanges ayant pour thème le monde sapeur-pompier, mais aussi les autos et motos anciennes. Nous espérons que les exposants répondront présents pour cette première.

Autre nouveauté la création d'un marché pour une mise en valeur des spécificités des produits et artisanats des départements du Vaucluse et de l'Ardèche d'où sont originaires deux des formations de cette édition. Il se déroulera le samedi en fin d'après-midi et le dimanche sûr la journée et sera un bon complément pour le marché dominical.

Le reste du programme sera bien sûr musical avec les concerts au parc Lannelongue, le défilé du dimanche matin avec les musiques sapeurs-pompiers. Ce programme sera aussi festif le samedi soir avec le groupe « Les Flagrants Délires » et le DeeJay Fanou pour une nuit, « la tête dans les étoiles ». Ce groupe nationalement connu s'inscrit dans notre démarche festive et ressemble à un autre groupe tout aussi festif, qui est déjà venu sur la scène castéroise le groupe « Sangria Gratuite ».

Toujours au programme le concours de pétanque, de pêche mais aussi la kermesse de l'A.P.E. le samedi. La messe du dimanche matin reste également un temps fort et précèdera le traditionnel défilé des musiques et véhicules.

Nous profitons de ces quelques lignes pour remercier tous nos partenaires associatifs castérois, qui sont très importants pour ce festival.

Les musiques sapeurs-pompiers sont le fil conducteur de ce week-end musical, mais nous pensons qu'en étoffant la programmation avec des animations variés, nous pourrons séduire un public plus vaste. Tout cela dans l'intérêt de Castéra.

Nous voulons aussi garder notre attachement à trois valeurs phares : la convivialité, l'esprit familial et l'ambiance festive. La programmation 2009 s'inscrit, à notre avis, pleinement dans ce cadre.

Nous remercions tous les bénévoles, tous les partenaires publics et privés sans qui ce festival ne pourrait avoir lieu. Avec une attention particulière pour la municipalité de Castéra, IDEAL 32 et Cœur de Gascogne.

La large communication gersoise et des départements limitrophes, internet (sites et forums), presse écrite, affichages, radio (DFM 930) et autres nous permettent de mieux faire connaître ce festival et Castéra.

Chaque journée aura son ou ses temps forts, et le dimanche sera sur cette édition plus important avec l'inauguration de la traversée de Castéra ainsi que de la nouvelle passerelle. Une proposition faite par Monsieur le Maire de Castéra lors de notre assemblée générale du 10 avril dernier. Nous en profitons pour le remercier d'avoir choisi ce rendez-vous pour cette inauguration qui sera haute en couleur et très musicale.

Un rendez-vous important qui permet à Castéra d'être connu dans toute la France grâce notamment au réseau sapeur-pompier. Mais pour continuer à être dans la bonne dynamique nous avons besoin du soutien des bénévoles. Alors si vous voulez nous aider, n'hésitez pas à nous contacter ne serait ce que pour une heure, une après-midi, une journée ou pour adhérer à Festif' Pompier Castéra. Vous serez les bienvenus. Merci d'avance.

**Alors que vive la musique et que vous soyez nombreux à venir nous rendre visite dans le magnifique cadre du parc Lannelongue !**

**Contact :** Jean-Jacques RINALDI - **Mail :** [j.j.rinaldi@wanadoo.fr](mailto:j.j.rinaldi@wanadoo.fr) - ou 05 62 68 12 59 ou 06 07 12 60 53

### PROGRAMME DU FESTIVAL

#### *Vendredi 26 Juin*

- 19h00 : Animation
- 22h00 : Bal disco avec le MIAMI

#### *Samedi 27 Juin*

- 8h30 : Concours de pêche ouvert à tous
- 9h00 / 20h00 : Bourse d'Echanges autos, motos anciennes et Monde Sapeur-pompier
- 11h00 : Kermesse - Jeux pour les enfants
- 12h00 : Concert par Musique Sapeur-pompier
- 14h00 : Concours de pétanque officiel et amateurs
- 15h00 / 22h00 : Marché semi nocturne avec les produits de l'Ardèche et du Vaucluse.
- 16h00 : Début des Concerts des Musiques Sapeurs-pompiers
- 22h00 : Concours avec les Groupes « Flagrans Délires » et le DeeJay Fanou

*Musique non stop de 16h00 à 4h00*

#### *Dimanche 28 Juin*

- 8h00 : Marché de plein vent avec les produits de l'Ardèche et du Vaucluse
- 9h00 : Messe avec la Musique l'U.D.S.P. du Gers
- 9h00 / 18h00 : Bourse d'Echanges autos, motos anciennes et Monde Sapeur-pompier
- 10h00 : Animation au marché par les Musiques Sapeurs-pompiers
- 11h00 : Défilé des musiques et véhicules, inauguration de la RD 930 et de la passerelle sur l'Auloue.
- 12h00 : Concert au Parc Lannelongue
- 14h30 : Reprise des concerts avec les Musiques Sapeurs-pompiers

#### ***Durant les 3 jours :***

Animation permanente - Jeux pour les enfants - Exposition de Miniatures - Buvette - « Capitaine de soirée »

## *Amicales des Sapeurs Pompiers*



Le samedi 25 juillet, les Sapeurs Pompiers de Castéra-Verduzan organisent leur traditionnelle **Journée Portes Ouvertes**, une journée d'échange entre les pompiers et les Castérois(es), pendant laquelle vous pourrez venir visiter le Centre de Secours ou voir les véhicules pour les plus curieux d'entre vous.

Comme l'année dernière, un **Vide Grenier** sera organisé toute la journée, voilà une bonne idée pour faire le vide dans vos

garages ou venir faire des affaires.

Le soir, venez déguster en famille un repas « **Tout Compris** » pour seulement 13€ pour les adultes et 7€ pour les enfants.

Réservation pour le vide grenier: 06-30-58-20-62 ou 06 82 92 95 59.

## *Foyer des Jeunes*



Le Samedi 21 avril 2009, les membres du Foyer des Jeunes ont élu le nouveau bureau. Voici sa composition :

Présidente : Karine MAGILL  
Vice-présidente : Leila PRIEUX  
Trésorière : Alix HYGONNENQ  
Trésorière : Adjointe : Anne PUGET  
Secrétaire : Anne MAURENS  
Secrétaire Adjointe : Léonie BOURDIEU

Le mois de mai annonce le début de la saison estivale, mais aussi l'ouverture du parc Lannelongue.

Le Foyer des jeunes est prêt pour faire vivre notre village, tout ceci se faisant dans la bonne humeur.

L'arrivée depuis l'an dernier d'une dizaine de jeunes armés d'une grande motivation, apporte aide et idées pour parvenir à organiser des événements, telle la fête locale prévue du 21 au 24 août 2009.

A l'heure actuelle, nous avons des projets de soirées, concerts... Mais ceux ci ne sont pas définitifs.



## *Echos du FCCV*

### **Les Seniors : 50 licenciés**

Une nouvelle saison se termine. Comme les années précédentes l'équipe fanion s'est bien comportée dans son championnat et devrait finir sur le podium ou tout près. Le groupe est de qualité mais les contraintes professionnelles ou géographiques des uns et des autres font qu'il aura été difficile d'aligner toujours la même équipe.

Malgré cela on a senti des garçons volontaires avec un excellent esprit et il a manqué peu de choses pour qu'on puisse disputer aux deux équipes de tête la montée en division supérieure. D'année en année notre régularité au classement montre à la fois que nous sommes certes à notre place, mais aussi qu'avec un petit plus nous pourrions accéder à la division supérieure. Ce petit plus, c'est dans la qualité de l'ambiance, de l'entente entre nous que nous irons le chercher. Un état d'esprit positif, basé sur des relations amicales et festives. Voilà ce qui nous semble prioritaire. C'est ce qui donne envie aux jeunes de venir jouer au club, qu'ils soient de Castéra ou des alentours. Les résultats sportifs viendront d'eux mêmes, portés par le désir de se dépasser ensemble, les uns pour les autres.

On le sait, beaucoup de chemin reste à parcourir pour que notre jeune club (pas même 20 ans) s'installe de manière durable et structurée dans la réussite. Nous mettons toujours l'accent sur l'école de foot et l'importance de progresser dans la formation des jeunes. Castéra est un village qui avance. La population s'accroît. De nouveaux habitants s'installent et parmi eux certains, amoureux de football, auront envie de nous rejoindre, soit comme dirigeants, soit comme joueurs ou même simplement comme supporters. Notre club a besoin de nouvelles forces, de nouvelles idées, de nouveaux talents.

### **Les Débutants: 16 licenciés**

Cette année grâce à Fabrice Morel (dit Fafa) qui les entraîne, tous les mercredis après-midi, j'ai pu m'apercevoir des progrès effectués.

Ces petits footballeurs en herbe ont des résultats très prometteurs pour les saisons à venir.

Merci à Jean-Baptiste Knepper pour sa présence au coaching.

### **Les Poussins: 14 licenciés**

Christophe Dal Grande est d'une patience exemplaire par rapport aux résultats de son équipe, beaucoup de matchs perdus, mais tôt ou tard le travail et la persévérance paieront.

Le problème vient souvent du manque à l'appel de certains d'entre eux.

### **Les Benjamins: 17 licenciés**

La montée en excellence est une rude épreuve, car les adversaires sont des deuxièmes années et nos joueurs ne sont que des premières années. Les difficultés viennent souvent de l'aspect physique ou la différence est très importante, mais techniquement l'équipe ne se comporte pas trop mal. Nous n'avons pas de gardien, c'est notre gros point faible. Comme pour les poussins le travail va finir par payer.

Pour ce qui est du domaine extra-sportif : Nous remercions vivement toutes les personnes qui nous ont aimablement accueillis, lors de notre vente de vin annuelle.

Ci-après l'adresse officielle du site internet du club, que vous pouvez consulter à tout instant, pour vous tenir informé de l'actualité du FCCV : <http://sites.google.com/site/fccv32410/>



## Association des Parents d'Elèves - APE

L'année scolaire rentre dans son dernier trimestre et l'Association des Parents d'Elèves peut vous présenter un premier bilan de ses animations.

Les enfants ont été conviés à une Boum déguisée pour Halloween, le mercredi 29 octobre 2008. Cette manifestation était organisée pour le plaisir de se déguiser et de se retrouver.

Ensuite, le loto a réuni de nombreux joueurs et rempli de joie les heureux gagnants des lots exceptionnels que nous proposons chaque année. A cette occasion, l'Association a réalisé un bénéfice de 468 €.



Avec les beaux jours qui reviennent, souffle l'envie d'enrichir nos jardins, l'APE a organisé une vente de bulbes et de plants de fleurs. Le bénéfice s'élève à 354 €.

Vendredi 3 avril, nous nous sommes retrouvés déguisés pour défiler et brûler Madame Carnaval. Une soirée conviviale animée par Marylise Fages autour d'un repas, pour notre plus grand plaisir. Au terme de cette soirée, nous présentons un bénéfice de 240 €.

Pour Pâques, les enfants ont pu ramasser les nombreux œufs, que le « Lapin » avait jetés dans le parc. Quelles découvertes !

Cependant, l'APE n'oublie pas son rôle de soutien aux animations scolaires. Une subvention de 2 500 € va être versée à la coopérative scolaire afin de cofinancer les sorties des élèves de l'école de Castéra-Verduzan. De plus nous avons pu obtenir du Conseil général, un ordinateur d'occasion supplémentaire pour l'usage des élèves.

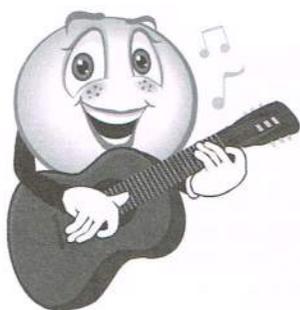
Ce bilan positif des festivités est possible grâce à la participation de l'ensemble des acteurs de la commune. Nous tenons à remercier IDEAL32 et les autres associations de la Commune avec lesquelles



nous faisons un travail croisé, le Casino et les commerçants de la Commune et du Département pour leurs différentes participations, les élus locaux et les employés municipaux pour leur aide et leur soutien, ainsi que la presse et la radio locale DFM930 pour leurs annonces. Et nous remercions particulièrement les animateurs et les enfants du CLAE qui décorent la salle et nous accompagnent à chaque animation.

Et comme nous ne pourrions pas obtenir ces résultats sans votre participation, nous comptons sur votre présence pour la **Kermesse**, le **samedi 27 juin**, au Parc, dans le cadre du Festi'Pompiers, dernière manifestation de

l'année scolaire. Venez jouer avec vos enfants aux nombreux jeux fabriqués et mis en scène par l'APE.



## *Musicoli,*

### *Ecole de Musique pour Petits et Grands*

L'association et ses professeurs poursuivent leurs activités :

- Cours individuels de guitare, accordéon, piano.
- Cours collectifs de formation musicale et d'éveil musical.

- Temps collectifs pendant lesquels les élèves musiciens accompagnés de leurs professeurs ont pris plaisir à se retrouver, pour jouer ensemble et préparer ainsi l'audition et les prochaines manifestations castéroises.

Les prochaines dates à retenir :

- **Dimanche 17 mai** : Participation de Musicoli, à la ballade écriture de Moncrabeau.
- **Samedi 6 juin** : Audition de l'école de musique, à 10h30 à la salle de la mairie :

Après plusieurs mois de travail, les élèves et leurs professeurs se produiront, pour présenter des morceaux variés en solo, en duo, en trio ou en groupe. Nous invitons parents et grands-parents, amis de Castéra et des alentours à venir nombreux soutenir les élèves et partager un bon moment autour de la musique et de l'apéritif musical qui suivra.

- **Dimanche 21 juin** : Au parc Lannelongue, fête de la musique avec une belle soirée en perspective, en partenariat avec IDEAL, et le Foyer des Jeunes. Les groupes de musique « Arôme café », « Musicoli » et « Yellow Submarines », animeront cette soirée de la Saint-Jean... Venez nombreux !!!



## *Les Amis du Vieux Castéra*

L'activité des Amis du Vieux Castéra en cette fin d'hiver s'est entre autre centrée sur le tracé définitif du chemin de randonnée numéro 2 « le circuit des trois hameaux ». Ce chemin est complètement dégagé en empruntant sur une partie la voie communale d'accès au Bergan. Des bénévoles ont débroussaillé durant deux samedis pour retrouver le passage d'antan. Dès que notre association sera à nouveau en possession du matériel commandé auprès de la Fédération Française de Randonnée Pédestre le balisage sera effectué.

Au niveau des communes il existe les chemins de randonnée marqués PR (Promenade Randonnée), au départ souvent d'un village et permettant d'effectuer une boucle pédestre.

Une fédération nationale décentralisée dans chaque département sous la forme de comités a établi un code de signalisation. Ce dernier est matérialisé par des petits panneaux en aluminium qui peuvent être de plusieurs types : la flèche, le rappel (parfois en auto-collant), la croix de mauvaise direction. De couleur jaune pour la flèche et le rappel, ils permettent de conserver le bon cap et comportent éventuellement le numéro du chemin si plusieurs ont été tracés dans une même commune.

Une fiche technique guide la pose du balisage qui nécessite un matériel spécifique suivant les supports. En effet sur les arbres on utilise des pointes en aluminium (achetées en Allemagne), qui ne blessent aucunement le milieu vivant et vont rapidement s'intégrer au bois. D'autre part des tampons en caoutchouc favorisent cette assimilation. Que les défenseurs de la nature soient rassurés ! Evidemment pour fixer les panneaux sur des poteaux ou piquets, moins de précautions, les vis à tôle ou à aggloméré font parfaitement l'affaire.

Ainsi Castéra propose deux chemins de randonnée (bientôt complètement balisés) ouverts aux marcheurs sportifs ou flâneurs, aux touristes ou résidents locaux désireux de profiter des vallons d'oxygène, de sa faune et de sa flore. L'office de tourisme saura renseigner chacun.



## *Société Hippique*

A l'approche de l'été, l'activité de la Société Hippique va reprendre.

Cette année, **huit réunions** se dérouleront sur l'hippodrome de « Baron ».

- **Le samedi 4 juillet à partir de 14 h**, l'hippodrome ouvrira ses portes en organisant comme chaque année :

**« la Fête du Cheval ».**

Outre les activités habituelles proposées aux enfants telles que : poneys, structure gonflable, jeux divers, goûter... Des divertissements hippiques seront proposés aux petits et aux plus grands :

**Baptêmes de sulky à deux places (accompagné par un professionnel)**

**Sensibilisation pédagogique aux métiers du cheval et des courses**

**Stand de l'AFASEC, Ecole de Mont de Marsan**

**Spectacle des Ecuries de l'Armagnac**

**Balades en Calèches**

**Visite guidée de l'hippodrome**

A partir de 20 h, un **dîner avec animations** clôturera cette journée.

- **Le Dimanche 5 Juillet, à partir de 8 h**, la journée commencera par un « vide-grenier » dans l'enceinte de l'hippodrome.

A partir de 12 h : Repas aux Berges de l'Auloue

A partir de 14 h 30, Courses hippiques

Au programme, **2 courses de trot et 4 courses de galop.**

**L'accès à l'hippodrome sera gratuit pour tous les visiteurs les 4 et 5 juillet**

- **Le Mercredi 29 Juillet**, deuxième point fort la saison.

Outre les animations réservées aux enfants, un **repas gastronomique** sera proposé au Restaurant à partir de 12 h ainsi qu' **une tombola gratuite dotée de produits du terroir et de séances thermo ludiques à l'établissement thermal de Castéra-Verduzan..**

A partir de 14 h 30, au programme des Courses hippiques : **6 courses de trot, 1 cross, 1 steeple.** Le Grand Prix servira de support à un quarté + et à une course PMU nationale.

- **Le Mardi 11 Août**, troisième point fort de la saison.

La réunion aura lieu en semi-nocturne (à partir de 16 h).

Au programme, **4 courses de trot et 3 courses de plat.**

La soirée se terminera par un **dîner champêtre à partir de 20h.**

- **Le Lundi 24 Août**, dernier point fort de la saison.

« **Fête locale** ». Les animations enfants seront assurées à partir de 14 h 30.

Au programme, **6 courses de trot et 1 cross.** Le **Grand Prix de Castéra-Verduzan**, Epreuve qualificative du Circuit des Grandes Epreuves du Sud Ouest servira de support à un quarté plus et à une 2eme course nationale PMU.

Le prix des entrées est maintenu à **5.5 €** (gratuité enfants et mamans les 29 juillet et 24 Août).

Les cartes de sociétaires pour les personnes qui veulent soutenir ou participer à la vie de la société sont fixées à **32 €**. Elles permettent l'entrée gratuite pour toutes les réunions hippiques.

Eric HERNANDEZ, traiteur à Saint Lary assurera la saison 2009, « Aux Berges de l'Auloue ».

Nous espérons la participation nombreuse des habitants de la Commune et les en remercions par avance.

la  
petite  
pierre

La Peyrette  
32360 JEGUN  
05 62 68 19 00

[www.petitepierre.net](http://www.petitepierre.net)  
[petitepierre@free.fr](mailto:petitepierre@free.fr)



**FESTIVAL DE RUE N'AMASSE PAS MOUSSE**  
**19-20 septembre 2009 à Castéra Verduzan, parc**  
**20 représentations, des spectacles pour tous,**  
**ne ratez pas la 8<sup>ème</sup> édition du festival !**

Avec Les P'tits T'hommes, Symphonic balzar, Le Nom du titre, As pa de Maioun, Cie Kiroul, Marie et Tonio, La cabriole, Gorky, La chaise à porteurs, Les baigneurs, Cie monde à part

## Les rendez-vous spectacles

Un rendez-vous par mois, d'avril à octobre, sur notre lieu ou dans un village, pour des spectacles que nous avons aimés et que nous sommes fiers d'inviter ici, dans nos vallons, des collaborations parfois, des pique-niques aussi, des rencontres avec les artistes et surtout nous l'espérons beaucoup de spectateurs, coeurs heureux!

Alors allez-y, prenez des abonnements, inviter vos amis!

### MACADAM CYRANO par

#### les Batteurs de pavé (Suisse)

Samedi 16 mai à 19h30 à Ordan Larroque

Cinq comédiens, soixante neuf rôles, un village, cinq actes, d'après plus ou moins Edmond Rostand... le tout en alexandrins! Voici le grand Cyrano, porté par une interprétation suisse et énergique!

Genre : Théâtre de rue  
A partir de : 7 ans



### Cabaret de

#### soutien

Samedi 11 juillet à

21h à la Petite

Pierre

En soutien à la Petite Pierre ne ratez pas cette soirée exceptionnelle avec des artistes exceptionnels !

### DEMODES par Leandre

#### et la Tal Cie (Barcelone)

Vendredi 12 juin à 21h à Roquelaure

Trois clowns traînent la savate. Ils tournent en rond, comme jadis sur la piste du Circus Tronneti dont ils ont fait la gloire. Trop vieux? Trop ringards? Démodés! Mais qu'importe! Clowns ils sont; clowns ils resteront, même au fond de leur mouise!

Genre : Nouveau cirque  
A partir de : 5 ans



### DERAPAGE par Carnage

#### (Toulouse)

Jeudi 6 août à 21h à Mirepoix

Au premier étage d'une maison, un forcené tire depuis sa fenêtre en cette belle soirée du mois d'août, dans le village tranquille de Mirepoix... Deux jeunes policiers, tous frais émoulus de l'Ecole de Police et pas vraiment au top de la performance, sont alors dépêchés. Sauf que mettre en pratique les théories n'a rien de facile, surtout lorsqu'il s'agit de vraies personnes qui ont de vrais problèmes...

Genre : Spectacle de rue  
A partir de : 8 ans

## SPECTACLES 2009

Avril, 25 // L'affaire Bourdin  
par La Sirène a deux queues

Mai, 16 // Macadam Cyrano  
par Les batteurs de pavé

Juin, 12 // Démodés  
par Leandre et la Tal Cie

Juillet, 11 // Le Cabaret barré

Août, 6 // Dérapage  
par Carnage

Sept, 19-20 // Festival n'Amasse pas mousse

Vous souhaitez être

**bénévole** sur le festival ou un rendez-vous spectacle?

Appelez au **05 62 68 19 00**

## TARIFS SPECTACLES

- > Plein 10€
- > Réduit (demandeur d'emploi, étudiant, adhérent à l'association) 7€
- > Spécial (5-16 ans, habitant du village) 5€
- > Gratuit - de 5 ans
- > NOUVEAU Carnet de 10 entrées non nominatives: 50€ (soit 5€ la place)

::::RESERVATIONS AU::::  
::::05 62 68 19 00::::

Avec le soutien de l'Europe, FSE, Etat, Conseil Régional Midi-Pyrénées - Pays d'Auch, Conseil Général du Gers, Communauté de Communes Coeur de Gascogne, Communes d'Antras, Castéra-Verduzan, Castillon-Massas, Cézan, Jégun, Lavardens et Roquefort

## *Calendrier Manifestations 2009*

### **MAI :**

Dimanche 10 : Loto club Beau Soleil  
Vendredi 15/dimanche 17 : Journées sur le thème de la nature

### **JUIN :**

Du mardi 2 au vendredi 19 : A la Mairie, Exposition Artistique des enfants de l'école  
Samedi 6 : Audition de Musicoli et Marche des « Aînés Ruraux ».  
Samedi 13 : Fête de la base de loisirs  
Dimanche 21 : Fête de la Musique et Feu de la Saint-Jean, au Parc Lannelongue  
Du Vendredi 26  
.... au Dimanche 28 : Festif ' Pompiers

### **JUILLET :**

Samedi 4 : Fête du cheval, à 14h00  
Dimanche 5 : Vide grenier le matin, Courses Hippiques, à Baron, à 14h30  
Lundi 13 : Courses Hippiques, à Baron, à 14h30  
Du Samedi 18  
.... Au Dimanche 19 : Fêtes Gasconnes  
Samedi 25 : Vide grenier et Portes Ouvertes à la caserne des Sapeurs Pompiers  
Mercredi 29 : Courses Hippiques, à Baron, à 14h30

### **AOÛT :**

Dimanche 2 : Foire à la brocante  
Mardi 11 : Courses Hippiques, à Baron, à 16h00  
Lundi 17 : Courses Hippiques, à Baron, à 14h30  
Vendredi 21 : Courses Hippiques, à Baron, à 14h30  
Du Vendredi 21  
.... au Lundi 24 : Fête locale  
Lundi 24 : Courses hippiques, à Baron, à 14h30

### **SEPTEMBRE :**

Dimanche 13 : Loto club Beau Soleil  
Du samedi 19  
.... Au Dimanche 20 : Festival « N'amasse pas Mousse »

### **OCTOBRE :**

Lundi 5 : Courses Hippiques, à Baron, à 13h30  
Dimanche 18 : Loto club Beau Soleil

*Liste non exhaustive, sous réserve de modifications*  
*Retrouvez toutes les informations concernant notre Commune*  
*et le calendrier des manifestations actualisées sur notre site Internet :*  
[www.castera-verduzan.com](http://www.castera-verduzan.com)



## *Associations, Sociétés et Clubs Castérois*

- **Amicale des Sapeurs Pompiers** : Co-Pdts Melle GABOULOFF S. et M. RIERA L. -  
33, avenue de la Ténarèze - Castéra Verduzan - 05 62 68 19 64
- **VCCRG Basket** : Pdt M. RAOUL Cl. – 4, Quai des Marronniers - Auch  
06 89 84 03 12 – (secrétariat : 05 62 28 51 89)
- **Club Beau Soleil** : Pdte Mme SAUTON Anne-Marie – « Vieux Castéra » - Castéra Verduzan  
05 62 68 11.99
- **Commerçants / Artisans** : Pdt M. ZADRO J.Cl. - au Conté - Castéra Verduzan -  
05 62 68 13 77
- **Festif' Pompiers Castéra** : Pdt M. RINALDI J.J. – 2, rue de Bissins - Castéra Verduzan  
06 07 12 60 53
- **F.N.A.C.A. : Amicale des Anciens Combattants** : Pdt M. LAPEYRE J. Cl. -  
Guillot-du-Haut - Castéra Verduzan – 05 62 68 13 21
- **Fooball Club Castéra Verduzan** : Pdt Mme BONNET Ch. – 4, rue de l'Amitié –  
Castéra Verduzan – 05 62 64 50 46
- **Foyer des Jeunes** : Pdte Mme Magill Karine. Rue de l'Eglise – 05 62 68 01 69  
Castéra Verduzan– 05 62 68 14 47
- **I.D.E.A.L.** : Pdt M. AGRAS P. – 20, rue du Lac - Castéra Verduzan - 05 62 68 14 39
- **La Petite Pierre** : Pdt M. COMBES M. – « En Boubé » - Roquelaure – 05 62 68 19 00  
[www.petitepierre.net](http://www.petitepierre.net) ; [petitepierre@free.fr](mailto:petitepierre@free.fr)
- **Les Amis du Vieux Castéra** : Pdte M. MAZA D. – au Vieux Castéra - Castéra Verduzan  
05 62 68 12 25
- **Musicoli** : Pdte Mme HALLING Alexandra - Lartet - Castéra Verduzan – 06 75 55 51 38
- **Office du Tourisme et du Thermalisme en « Cœur de Gascogne »** : Pdt M. RAMOUNEDA B -  
2, rue de l'Eglise – Castéra Verduzan – 05 62 68 13 22
- **Parents d'Elèves** : Pdts Mme MASCARENCO V. et M. ZUMALACARREGUI J.F.. – rue de la  
Guingette –Castéra Verduzan - 05 62 68 19 86
- **Saint Hubert Castéroise** : Pdt M. AGRAS P. – 20, rue du Lac - Castéra Verduzan 05 62 68 14 39
- **Société Hippique** : Pdt M. FITTE M. – « Pardiac » - Larroque-Saint-Sernin – 05 62 68 11 03
- **Société de Pêche** : Pdt M. PALLARES E. – au « Hitton » - Castéra Verduzan – 05 62 68 12 58
- **Gascogne et Traditions** : Co-Pdts Mr LAPEYRE Jean-Claude et Mr SAUTON Michel –  
Castéra Verduzan - 05 62 68 13 21 ou 05 62 68 11 99
- **DFM930** : Pdte Mme MULA Valérie – 1, rue des Ecoles - Castéra Verduzan  
05.62.29.14.20 ; [dfm930@orange.fr](mailto:dfm930@orange.fr)

## *Numéros Castérois Utiles*

⇒ **Mairie :**

- Secrétariat : 05 62 68 13 11
- Télécopie : 05 62 68 12 96
- Courrier électronique : [mairie.castera@wanadoo.fr](mailto:mairie.castera@wanadoo.fr)
- Services des Eaux : 06.82.88.30.76

⇒ **Ecole :** 05 62 68 13 35

⇒ **Salle de Sport :** 05 62 68 19 80

⇒ **Stade Municipal :** 05 62 68 18 50

⇒ **Office de Tourisme :**

- Accueil : 05 62 68 10 66
- Télécopie : 05 62 68 14 58
- Courrier électronique : [ot-si.castera@wanadoo.fr](mailto:ot-si.castera@wanadoo.fr)

⇒ **Paroisse Saint-Pierre-Barran-Jégun**

Abbé Jean-Claude Lagouanelle

- Télécopie : 05 62 64 40 12
- Courrier électronique : [j.lagouanelle@wanadoo.fr](mailto:j.lagouanelle@wanadoo.fr)

⇒ **La Poste :** 05 62 68 13 29

⇒ **Crédit Agricole :** 05 62 68 13 27

⇒ **Groupe Médical :** 05 62 68 11 33

⇒ **Cabinet d'Orthophonie :** 05 62 68 85 04

⇒ **Cabinet Infirmier :** 05 62 65 56 18

⇒ **Cabinet Dentiste :** 05 62 68 12 55

⇒ **Pharmacie :** 05 62 68 13 20

⇒ **Kinésithérapeute :** 05 62 68 14 25

⇒ **Association Cantonale d'Aide à Domicile :** 05 62 68 15 75

⇒ **Centre de loisirs « La Boitamôme » :** 05 62 68 19 86

**En cas d'Urgences : SAMU : 15**

**Pompiers : 18**

**Gendarmerie : 17**